

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 685 631

(21) N° d'enregistrement national :
91 16498

(51) Int Cl⁵ : A 61 F 2/38

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 31.12.91.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : CUILLERON Jean — FR.

(72) Inventeur(s) : Reignier Bernard.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 02.07.93 Bulletin 93/26.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

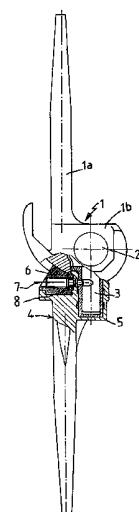
(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Cabinet Laurent & Charras.

(54) Prothèse totale du genou intracondylienne.

(57) La prothèse comprend un élément fémoral (1) en appui par des patins condyliens sur un plateau tibial (6) que présente un élément tibial (4), l'élément fémoral (1) recevant un axe transversal d'articulation (2) monté à libre rotation par rapport à une tige cylindrique (3), engagée dans un fourreau (5) de l'élément tibial (4), pour permettre, en combinaison, des mouvements de flexion et de rotation, la rotation de l'élément fémoral (1) par rapport à l'élément tibial (4) étant limitée. Le plateau tibial (6) et la tige cylindrique (3) présentent des moyens complémentaires (7) (8) aptes à limiter le mouvement de déplacement vertical relatif de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, tout en permettant leur rotation partielle.



FR 2 685 631 - A1



Prothèse totale du genou du type intracondylienne.

D'une manière parfaitement connue, ce type de prothèse
5 comprend un élément fémoral et un élément tibial accouplés de manière à assurer une flexion de grande amplitude et une rotation limitée du fémur par rapport au tibia. Plus particulièrement, l'invention concerne une prothèse du type de celle décrite dans la demande de brevet FR 2601873, dont le demandeur de la présente est également titulaire.

10

Pour l'essentiel, dans ce type de prothèse, l'élément fémoral est en appui par des patins condyliens sur un plateau tibial, généralement en polyéthylène. L'élément fémoral reçoit un axe transversal d'articulation 15 monté à libre rotation par rapport à une tige cylindrique, engagée dans un fourreau de l'élément tibial, pour permettre, en combinaison, des mouvements de flexion et de rotation. La rotation de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial est limitée, notamment par des agencements que 20 présente une partie de l'élément tibial.

Selon l'invention, on a voulu améliorer les caractéristiques de cette prothèse. Notamment il est apparu nécessaire de supprimer ou tout 25 au moins de limiter le mouvement de piston existant entre les éléments fémoral et tibial, résultant de l'engagement de la tige cylindrique dans le fourreau de l'élément fémoral. Ces dispositions s'avèrent importantes pour supprimer tout risque de luxation des deux éléments de prothèse.

Or, cette faculté de supprimer le mouvement de piston entre 30 l'élément fémoral et l'élément tibial, est possible, étant donné que la limitation de rotation entre ces deux éléments n'est pas faite par la mise en tension des ligaments latéraux, qui nécessite un tel mouvement de piston.

35 Selon l'invention, pour résoudre ce problème, le plateau tibial

et la tige cylindrique présentent des moyens complémentaires aptes à limiter le mouvement de déplacement vertical relatif de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, tout en permettant leur rotation partielle.

5

Avantageusement, pour résoudre le problème posé de limiter le mouvement de piston tout en tenant compte de la limitation en rotation de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, les moyens sont constitués par une vis engagée dans l'épaisseur du plateau tibial et 10 coopérant avec une gorge formée dans la tige de l'élément fémoral.

La vis coopère avec la gorge, par l'intermédiaire d'un pion rapporté disposé coaxialement à ladite vis.

15

Compte-tenu de la limitation de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, la gorge est formée sur une partie seulement de la circonférence de la tige, selon un arc correspondant très sensiblement à la limitation de rotation de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial.

20

L'arc de cercle délimite un angle de très sensiblement 30°.

25

Pour résoudre le problème posé de permettre un mouvement de piston limité entre l'élément fémoral et l'élément tibial, l'épaisseur de la gorge est supérieur au diamètre du plot.

Avantageusement, la vis est en polyéthylène, le plot étant métallique.

30

L'invention est exposée, ci-après plus en détail à l'aide des dessins annexés, dans lesquels :

35

- La figure 1 est une vue en coupe longitudinale de la prothèse

selon l'invention.

- La figure 2 est une vue de face correspondant à la figure 1.
- La figure 3 est à une échelle plus importante, une vue en coupe montrant le détail d'accouplement entre l'élément fémoral et l'élément tibial.
- La figure 4 est à grande échelle, une vue partielle en coupe de la tige dans son fourreau.

10

D'une manière connue, l'élément fémoral (1) comprend une tige d'ancrage (1a) destinée à être engagée dans le canal médullaire du fémur. L'élément fémoral (1) présente une saillie centrale creuse (1b) dont 15 les parois transversales sont agencées pour le montage à libre rotation, d'un axe (2). Sur l'axe d'articulation (2), tourillonne une tige cylindrique (3) destinée à coopérer avec l'élément tibial (4). Notamment, la tige (3) est engagée dans'un fourreau (5) que présente l'élément tibial (4).

20

De part et d'autre de l'échancrure (1b) l'élément fémoral (1) présente des patins condyliens (1c) (1d) coopérant en appui avec un plateau tibial en polyéthylène (6), que présente l'élément (4). Le montage 25 de l'élément fémoral (1) par rapport à l'élément tibial (4), compte-tenu des dispositions de l'axe (2) et de la tige (3) permet les mouvements de flexion et de rotation des deux éléments (1) et (4).

Ces dispositions ne sont pas décrites en détail car elles sont parfaitement connues pour un homme du métier et ne font pas partie de 30 l'objet spécifique de l'invention. Par ailleurs, de telles dispositions sont clairement décrites et illustrées dans le brevet précité FR 2601873.

Selon l'invention, le plateau tibial (6) et la tige (3) présentent 35 des moyens complémentaires pour limiter le mouvement de déplacement

vertical de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, tout en permettant leur rotation partielle. Dans ce but, une vis (7), est engagée dans l'épaisseur du plateau tibial (6) selon son axe médian et à partir de 5 sa face antérieure. Cette vis (7) coopère par l'intermédiaire d'un pion rapporté (8) avec une gorge (3a) que présente la tige (3) (figure 3).

10 Comme le montre la figure 4, la gorge (3a) est formée sur une partie seulement de la circonférence de la tige (3), selon un arc de cercle (α) de très sensiblement 30° correspondant à la limitation de rotation entre l'élément fémoral et l'élément tibial.

15 On rappelle que cette limitation à 30° correspond à une limitation de la rotation tibiale à 15° , de part et d'autre de la position neutre. Ce contrôle de rotation peut s'effectuer par un usinage particulier 20 du plateau tibial, notamment au niveau du fourreau (5). L'épaisseur de la gorge (3a) est supérieur au diamètre du plot (8) , permettant ainsi un mouvement de déplacement vertical très limité de l'ordre de quelques dixièmes de millimètres de l'élément fémoral (1) par rapport à l'élément tibial (4).

25 Bien évidemment, la vis (7) et le plot (8) sont mis en place après impaction de l'élément fémoral et de l'élément tibial et après accouplement desdits éléments, notamment après engagement de la tige (3) dans le fourreau (5). La cinématique de cette prothèse demeure réalisée d'une façon connue, c'est-à-dire par la combinaison d'un 30 mouvement de flexion et de rotation limité et guidé.

Les avantages ressortent bien de la description, en particulier on souligne et on rappelle :

- La suppression du mouvement de piston entre l'élément fémoral et l'élément tibial, évitant ainsi tout risque de luxation.
- La simplicité de réalisation.

5

Enfin, on souligne que la vis (7) est réalisée en polyéthylène, tandis que le pion de centrage (8) est en métal.

10

15

20

25

30

35

REVENTICATIONS

- 1- Prothèse totale du genou du type intracondylienne, comprenant un élément fémoral (1) en appui par des patins condyliens (1c) (1d) sur un plateau tibial (6) que présente un élément tibial (4), l'élément fémoral (1) recevant un axe transversal d'articulation (2) monté à libre rotation par rapport à une tige cylindrique (3), engagée dans un fourreau (5) de l'élément tibial (4), pour permettre, en combinaison, des mouvements de flexion et de rotation, la rotation de l'élément fémoral (1) par rapport à l'élément tibial (4) étant limitée, caractérisée en ce que le plateau tibial (6) et la tige cylindrique (3) présentent des moyens complémentaires (7) (8) (3a) aptes à limiter le mouvement de déplacement vertical relatif de l'élément fémoral par rapport à l'élément tibial, tout en permettant leur rotation partielle.
- 2- Prothèse selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens sont constitués par une vis (7) engagée dans l'épaisseur du plateau tibial (6) et coopérant avec une gorge (3a) formée dans la tige (3) de l'élément fémoral (4).
- 3- Prothèse selon la revendication 2, caractérisée en ce que la vis (7) coopère avec la gorge (3a), par l'intermédiaire d'un pion rapporté (8) disposé coaxialement à ladite vis (7).
- 4- Prothèse selon la revendication 3, caractérisée en ce que la gorge (3a) est formée sur une partie seulement de la circonférence de la tige (3), selon un arc (α) correspondant très sensiblement à la limitation de rotation de l'élément fémoral (1) par rapport à l'élément tibial (4).
- 35 -5- Prothèse selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'arc de

cercle délimite un angle (α) de très sensiblement 30°.

5 -6- Prothèse selon la revendication 6, caractérisée en ce que l'épaisseur de la gorge (3a) est supérieur au diamètre du plot (8).

-7- Prothèse selon la revendication 2, caractérisée en ce que la vis (7) est en polyéthylène, le plot (8) étant métallique.

10

15

20

25

30

35

FIG 1

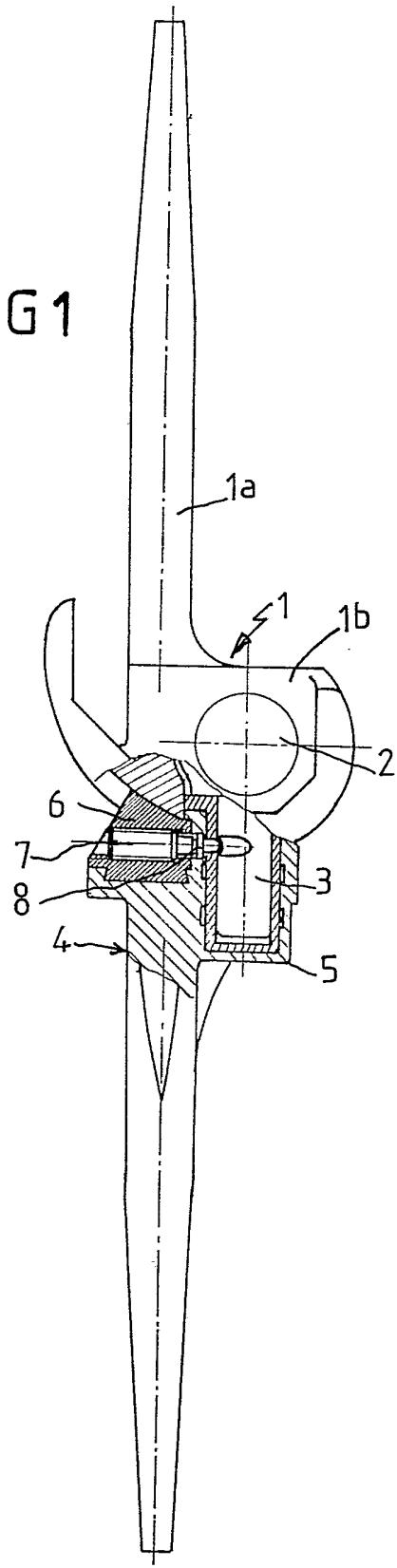
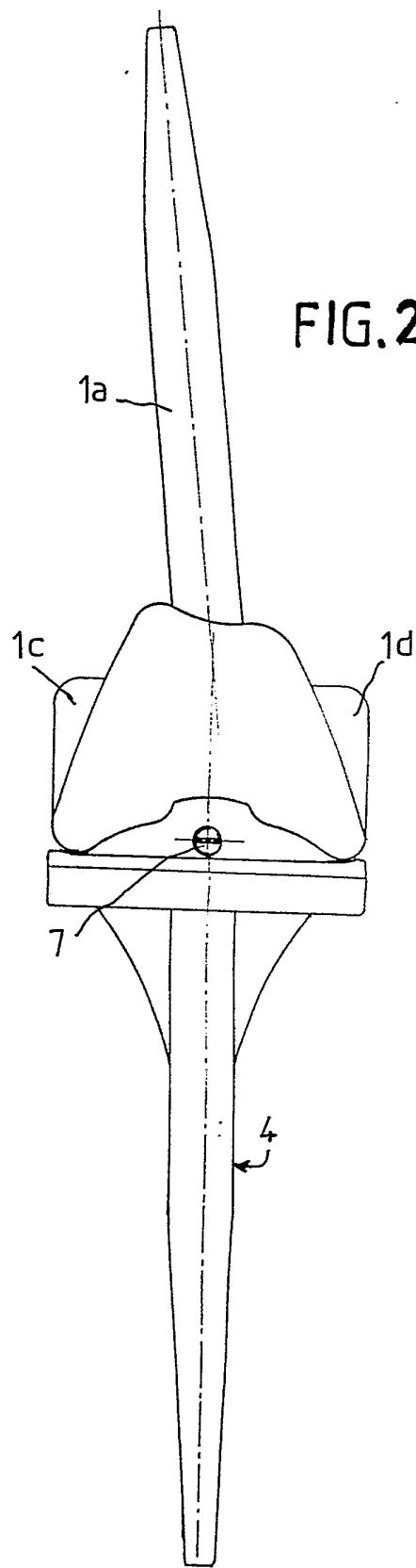


FIG.2



2/2

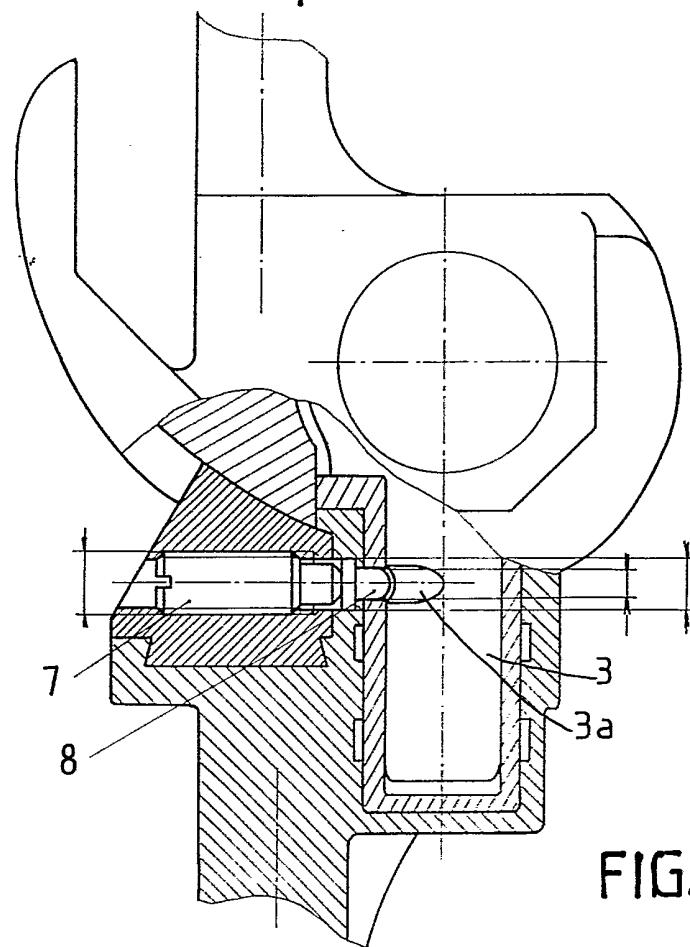


FIG. 3

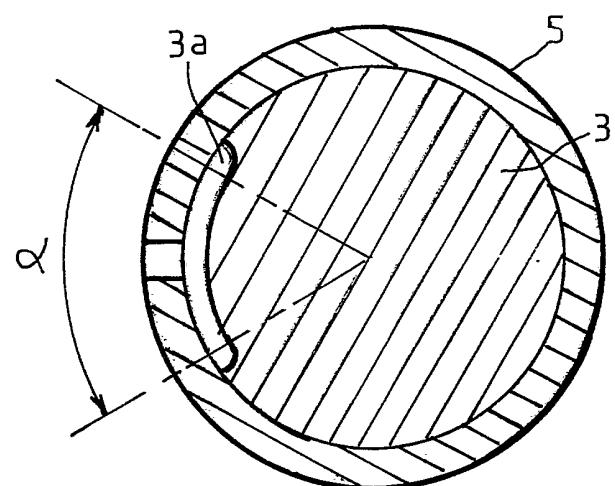


FIG. 4

**INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9116498
FA 465828